

Syndic	<i>U. le Syndic</i>
Municipaux	<i>Membres</i>
R _e	5 OCT. 2009 <i>byco</i>
Divers	<i>BT</i>

POSTULAT Eric Rochat

demandant à la Municipalité d'inclure dans le cahier des charges de toute construction importante l'étude de la faisabilité d'une centrale de chauffage à copeaux de bois

Plusieurs grands projets devraient se réaliser prochainement dans notre commune, que ce soit dans le quartier de la gare ou dans les environs du Home Salem. A chaque fois, les immeubles projetés vont nécessiter des centrales thermiques de taille respectable pour assurer les besoins sanitaires et de chauffage.

La Commune de St-Légier fait une expérience positive avec la centrale de chauffage à copeaux de bois qui alimente tant le complexe scolaire que l'Ecole du Haut Lac et d'autres bâtiments. Les 150 appartements prévus dans le quartier de la Gare, les immeubles envisagés autour du Home Salem mais aussi la nécessité de chauffer tant l'auberge communale que l'église pourraient justifier des agrandissements de la centrale existante et des extensions de distribution aussi bien que la création d'une centrale secondaire.

Notre commune dispose d'une bonne capacité forestière et l'acquisition de nouvelles parcelles accroît notre autonomie en cette matière. Sans préjuger de notre autosuffisance à terme, une augmentation de notre consommation propre de bois semble possible, mais aussi profitable. Dans ce sens, il est important que la collectivité, investissant dans une ou des nouvelles centrales, en garde le contrôle et en prélève les revenus.

Avec mes remerciements pour l'attention que vous voudrez bien porter à ce postulat.

Eric Rochat

St-Légier le 17 septembre 2009